## Les AMAP, un nouveau vecteur de cohésion sociale et de développement territorial solidaire ?

Christel Marquat, Arnaud Diemer

Observatoire des représentations du développement durable (OR2D),

Université Blaise Pascal. Clermont Ferrand

Le développement durable s'appuie sur 27 grands principes établis à Rio. De ces grands principes, certains concernent le territoire et intéressent les initiatives citoyennes à cette échelle : ce sont les principes de participation, de solidarité, de précaution et de responsabilité. Le domaine alimentaire est un lieu privilégié d'articulation entre l'environnement, la culture identitaire (territorial) et le social. Il touche à l'intime ; à la sphère privée, au plaisir, à la convivialité mais aussi à l'éducation étant à la croisée de la santé et de l'environnement

Les initiatives citoyennes ont très tôt pris en main ce domaine clé sous la forme des Teikei au japon et des CSA aux états unis dans les années 60. Parmi l'ensemble des circuits courts existants, les AMAP depuis 2001 en France s'inspirent directement de ces mouvements de partenariat solidaire autour de l'alimentation. En effet, contrairement à un marché ou à un point de vente directe, les AMAP(s) sont fondées sur un principe de confiance, de réciprocité entre producteurs et consommateurs et de solidarité et participation vis à vis du producteur. Pour exister, les grands principes du Développement Durable doivent s'ancrer dans une pratique, se confronter au réel, évoluer. Teikei et CSA avaient et ont encore pour les teikei du moins, des ambitions solidaires pour donner accès à une alimentation de qualité au plus grand nombre et de responsabilité en participant au maintien des exploitations sur le territoire.

Au-delà des valeurs partagées (présentes dans la charte) avec ces modèles initiaux, les AMAP s'inscrivent-elles dans cette dynamique? Leur développement depuis 11 ans témoigne d'attentes bien réelles des citoyens. Suivre l'évolution de ces structures à l'échelle nationale et locale peut donner des indicateurs quant aux ambitions des adhérents, leur portée éducative, leur lien avec le développement durable et leur portée locale en terme de gouvernance. La solidarité, élément fondateur des AMAP est elle aussi une valeur sur laquelle s'appuie ces structures pour fédérer, rayonner localement et éduquer? Est-ce que les AMAP peuvent être présentées comme un nouveau vecteur de cohésion sociale et de développement territorial durable (et solidaire) ?

Pour répondre à cette question, nous chercherons, dans un premier temps, à mettre en lumière l'état actuel des principes du développement durable au sein des AMAP. Ce sont ces principes et les valeurs qui s'y rattachent qui font des AMAP, un acteur incontournable du développement territorial. Notre travail consistera notamment à analyser la place et la pertinence de ces principes dans la gouvernance de ces organisations. Dans un second temps, nous nous interrogerons sur la portée éducative de ces associations citoyennes et sur leur évolution dans la diversité et l'innovation « sociale » des pratiques alimentaires. Les AMAP sont le reflet d'un mode de consommation alternatif, d'une consommation plus solidaire, responsable et conviviale.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AMEMIYA H. (2011), Du Teikei aux AMAP, Presses Universitaires de Rennes.

AUBRY C., CHIFFOLEAU Y. (2009), « Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles », *Innovations agronomiques*, n° 5, p. 53-67.

BRODHAG C. (2000), « Agriculture durable, terroirs et pratiques alimentaires », Courrier de l'environnement de l'INRA n°40, juin.

CHIFFOLEAU Y. (2012), « Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture », Économie rurale, 332, novembre-décembre, p. 88 - 101 DEMOUSTIER D., RICHEZ-BATTESTI N. (2010), « Introduction. Les organisations de l'économie sociale et solidaire :gouvernance, régulation et territoire », Géographie, Economie, Société, vol 12, p. 5 – 14.

DUBUISSON-QUELLIER S., LAMINE C. (2004), « Faire le marché autrement : l'abonnement à un panier de fruits et légumes comme forme d'engagement politique des consommateurs », Toulouse, *Sciences de la Société*, n° 62, PUM, p. 145-167.

DUFOUR A., LANCIANO E. (2012), « Les circuits courts de commercialisation : un retour de l'acteur paysan », Revue Française de socio-économie, n° 9, p. 153 – 169.

LAGAGNE J. (2011), Du teikei à l'AMAP, un modèle acculturé – culture et développement, vers quel ordre social ?, Développement durable et territoires, vol. 2, n°2 –Mai.

LAMINE C. (2008), « Les AMAP, un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ? », éd. Yves Michel, 163 p.

LANCIANO E., SALEILLES S. (2011), « Le travail institutionnel du mouvement des AMAP », Revue Française de gestion, n° 217, p. 155 – 172.

LE RUDULIER K. (2011), « Les AMAP : un cadre juridique original, hybride, complexes, façonné par l'autorégulation«, *Revue Pour*, n°204, p. 141 – 146.

MARECHAL G. (2008), Les circuits courts alimentaires, bien manger dans les territoires, Editions Lavoisier.

MARQUAT C. (2012), « L'éducation au travers les AMAP », Mémoire de DU FFEDD, IUFM Auvergne, Septembre.

MINVIELLE P., CONSALES J.N., DALIGAUX J. (2011), « Région PACA, le système AMAP, l'émergence d'un SYAL métropolitain », *Economie Rurale*, n°322, mars – avril, p. 50 – 63.

MORA O., HUBERT B. (2011), *Agriculture, alimentation et territoire : vers de nouveaux équilibres*, DATAR, La Documentation française, p. 83 – 106.

MUCHNIK J., SAUTIER D. ,(1998). Systèmes agroalimentaires localisés. Montpellier, Cirad. MUCHNIK J., SANZ-CANADA J., TORRES SALCIDO G. (2008), « Systèmes agroalimentaires localisés, état des recherches et perspectives », Paris, Cahiers agricultures, vol. 17, n°6, p. 513-519.

MUNDLER P. (2006). Fonctionnement et reproductibilité des AMAP en Rhône- Alpes. Lyon, ISARA, 67 p.

MUNDLER P. (2007), « Les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône Alpes, entre marché et solidarité », *Ruralia*, *Varia*, n° 20, p. 1-20.

NICKERSON C. (1997), « Community-supported agriculture: A risk-reducing strategy for organic vegetable farmers », *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 79, n°5, p. 17-29.

OLIVIER V., COQUART D. (2010), « Les AMAP : une alternative économique pour des petits producteurs locaux ? », *Economie rurale*, n°318-319, p. 1-33.

POUZENC M., PILLEBOUE J. (2007), « Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires », Aix-en- Provence, *Méditerranée*, n°109, p. 31-41.

POUZENC M., PILLEBOUE J. (2008), « Les relations de proximité agriculteurs consommateurs : pointe de vente collectifs et AMAP en Midi-Pyrénées », Toulouse, Étude dans le cadre du programme AMAP-PVC, ENTAV, avril, 176 p.

PRIGENT SIMONIN A.H, HERAULT FOURNIER C. (2012), *Pérenniser les circuits courts alimentaires*, Educagri, Quae.

RODET D. (2012), « Des dispositifs de jugement pour et par les consommateurs », Revue Française de socio-économie, n°10, p. 199 – 217.

STOKKINK D. (2009), *Alimentation : circuits courts et circuits de proximité*, Asbl Pour la Solidarité.